



Audience FSU avec la Rectrice de l'Académie de Nantes

F.S.U.

Le compte-rendu de l'audience points par points

- ▶ 1. Introduction
- ▶ 2. Dans le 1er degré
- ▶ 3. Dans le 2nd degré
- ▶ 4. Dans l'enseignement professionnel
- ▶ 5. En E.P.S.
- ▶ 6. Dispositif « école du futur »
- ▶ 7. Concernant les AESH

1. Introduction

La FSU souhaitait rencontrer Madame la Rectrice, Katia Beguin, pour faire le point sur la rentrée et sur le dialogue social dans notre académie. L'échange a duré plus de deux heures et la FSU a pu apprécier le changement de ton, la qualité de l'écoute et la transparence des échanges.

2. Dans le 1er degré

La FSU-SNUipp a exposé l'ensemble des problématiques relevées depuis la rentrée :

▶ **Transport scolaire en milieu rural** : dans certaines communes, particulièrement en Vendée, le transport n'est pas mis en place pour le ramassage d'élèves souhaitant se rendre dans une école publique. Les communes facilitent ainsi l'inscription dans des écoles privées. Compte tenu des spécificités académiques liées au dualisme scolaire, cette situation ne peut perdurer. Par ailleurs, des problèmes multiples de ramassage scolaire ont été relevés par manque de places dans les bus, résultat du manque de chauffeurs. Pour la FSU, ces dysfonctionnements ne sont pas acceptables. L'accès à l'École doit être une garantie quel que soit son lieu d'habitation.

Réponse de la Rectrice : Elle entend les remarques de la FSU. Elle rappelle que les transports sont essentiellement de la responsabilité de la Région et de la volonté des collectivités territoriales mais qu'elle échange régulièrement avec elles. La Rectrice a eu connaissance de tout ou partie des dysfonctionnements et nous dit qu'ils sont maintenant résolus.

▶ **recrutement des reçues sur liste complémentaires** : Suite à l'autorisation du Ministère d'autoriser le recours à la liste complémentaire, le recrutement de contractuel·les s'est arrêté. Seuls 8 personnels contractuels ont été maintenus en Sarthe. Concernant les recrutements des personnes reçues sur liste complémentaire, la FSU-SNUipp avait écrit à la Rectrice pour dénoncer le non-respect des règles d'affectation en fonction du rang de concours et des vœux formulés.

Réponse de la Rectrice : le recrutement des personnels sur liste complémentaire s'est fait au fil de l'eau en fonction des besoins annoncés par les services départementaux afin de ne pas désorganiser de façon trop importante les écoles. Dans la mesure du possible, les vœux des personnels ont été pris en compte.

Pour une personne, qui était reçue sur liste principale l'affection de juin a été modifiée. Il s'agit d'une situation particulière prise en compte.

Rappelons que la FSU demande depuis juin dernier le recrutement de l'ensemble des personnels reçus sur liste complémentaire et que si ce recrutement avait eu lieu en juin le respect du rang de concours et des vœux formulés aurait pu être tenu.

► **Carte scolaire** : En Vendée, la DASEN a refusé de prendre en compte, lors des opérations d'ajustement concernant les ouvertures de classe, la présence effective d'enfants ukrainien·nes. Cette décision scandaleuse va à l'encontre de l'égalité de traitement entre les enfants mais est aussi à l'opposé du principe d'accueil et de scolarisation dont doivent bénéficier ces enfants.

Réponse de la Rectrice : si la situation transitoire de certaines familles ukrainiennes a pu jouer dans la décision de la DASEN, effectivement la non prise en compte de ces enfants dans les opérations de carte scolaire était inappropriée. Elle exprime le fait qu'un cadrage national serait nécessaire.

► **Stage MIN** (formation CAPPEI complémentaire à initiative nationale) : la FSU demande le nombre de personnels qui ont postulé sur ces formations et demande s'ils seront retenus.

Réponse de la Rectrice : les opérations sont en cours, nous ne pouvons vous donner de chiffres actuellement.

3. Dans le 2nd degré

► **Postes vacants** : Le SNES-FSU est intervenu sur les conditions de la rentrée 2022 et sur le problème des postes vacants dans le second degré. Pour le SNES-FSU, ce ne sont pas moins de 50 % des établissements qui n'avaient pas une équipe enseignante complète le jour de la rentrée, sans parler des manques de CPE (malgré les 13 créations de postes à cette rentrée), d'AED, d'AESH, de Psy-EN, d'infirmier.es, d'Assistant.es Sociaux.ales... Certains établissements comptent jusqu'à 5 postes non pourvus. Nous avons indiqué que, dans cette situation, d'autres personnels devaient pallier ces manques, dégradant leurs conditions de travail et d'apprentissage des élèves. Le SNES-FSU a rappelé les 7900 suppressions de postes qui expliquent beaucoup des difficultés rencontrées sur le terrain.

Réponse de la Rectrice : pour le rectorat, la rentrée s'est mieux déroulée que ce à quoi l'on pouvait s'attendre, mais ce constat est fait « sans angélisme » cependant, car les difficultés liées au manque de personnels et à la crise d'attractivité du métier sont réelles. Il reste des situations difficiles, que le rectorat travaille à résorber, certaines catégories étant en grande tension.

► **Non-titulaires** : La FSU a questionné le rectorat sur les personnels non-titulaires : le Secrétaire Général de l'académie et le DRH ont déclaré que les effectifs étaient stables par rapport à l'an dernier avec 10 % seulement de nouveaux agent.es. Le rectorat a rappelé les évolutions du cadre de gestion des non-titulaires mises en place l'an dernier afin de fidéliser ces personnels (prolongation des contrats pendant les vacances pour 80 personnels, application du cadre de gestion de 2017 à tous les non-titulaires, opérations de revalorisation et d'avancement dans la grille et maintien à 18h pour les CDI qui se trouvaient avec un service réduit à 15h à cette rentrée). La FSU a insisté, au vu de la situation actuelle, sur les difficultés prévisibles pour effectuer les remplacements en cours d'année.

Réponse de la Rectrice : le rectorat a déclaré partager notre inquiétude et travaille à reconstituer les viviers de non-titulaires, notamment avec un partenariat avec Pôle Emploi (formation avant emploi pour anticiper les périodes de tensions).

4. Dans l'enseignement professionnel

► **Lycées professionnels** : le Secrétaire Général n'a pu que déplorer avec nous le manque de PLP à certains concours et constater la difficulté de recruter les PLP dans certains métiers avec les salaires qui s'envolent dans le secteur privé et le quasi plein-emploi dans notre région. L'éco-gestion est particulièrement problématique dans notre académie.

► **Réforme de la voie professionnelle** : le SNUEP-FSU a interpellé Madame la Rectrice sur la réforme voie pro et les inquiétudes qu'elle suscite parmi nos collègues sur le devenir de nos élèves. La Rectrice était aux premières loges pour les annonces du Président de la République (mardi 13/09 aux Sables d'Olonne). Cette réforme est à mettre en lien avec le travail sur l'école du futur dont l'objectif est de laisser les acteurs prendre la main. Le SNUEP-FSU a donc rappelé notre attachement à des diplômes nationaux et des grilles nationales...

Réponse de la Rectrice : d'après la Rectrice, les chef·fes d'établissement présents à la « communication » du président voient positivement cet allongement des périodes de PFMP. Il est donc important dans vos établissements d'échanger avec vos chef·fes sur les impacts de la réforme... De même la possibilité de faire l'EG en demi-groupe avec un effectif allégé devrait être considéré comme quelque chose de positif ; or si cela est rendu possible pour le doublement des PFMP et le départ en décalé des élèves d'une même classe en PFMP, cela posera le problème du suivi des stages et de notre statut.

D'après la Rectrice, le président a entendu nos craintes de ne pas percevoir les difficultés des élèves et la réforme se ferait sur la base du volontariat, et la possibilité de solliciter le fonds d'innovation de 500 millions de l'école du futur (ouvert à tous les types d'écoles et d'établissements même ceux en CLA).

5. En EPS

► Le SNEP-FSU a interpellé la Rectrice sur le dispositif « 2h de sport » mis en place au collège. Si elle nie la mise en concurrence avec l'EPS et les inégalités qu'un tel dispositif peut générer tant au niveau territorial que social, elle s'interroge tout comme nous sur le financement et sur les modalités de transport en milieu rural.

Quant aux annonces de la fermeture des piscines, la Rectrice affirme que ses services sont attentifs à la situation, sans avoir de réelles solutions et exprime son inquiétude aux EPLE qui risquent de rencontrer des difficultés de chauffage en raison de la crise énergétique.

6. Dispositif « Ecole du futur »

Pour la FSU, le fonds d'innovation lié au dispositif « école du futur », ne répond en rien aux besoins des personnels et des élèves puisqu'il ne s'agit plus de garantir à toutes les équipes les moyens pour bien fonctionner. A l'inverse, cela entraînera une iniquité partout sur le territoire et augmentera les contraintes sur les personnels.

7. Concernant les AESH

Sur la question des AESH, notre académie se doit de mettre plusieurs points à plat :

► régler l'indemnité compensatrice de la CSG, sujet toujours en traitement depuis 2018...

- ▶ harmoniser le remboursement des frais de déplacement des personnels sur l'ensemble de l'académie en facilitant leurs saisies
- ▶ viser l'objectif d'une affectation des AESH au plus tôt (avant la fin de l'année scolaire) pour une meilleure prise en charge des élèves en situation de handicap
- ▶ harmoniser les droits à l'action sociale entre les AESH (titre 2 – rattachées au rectorat) et les AESH (hors titre 2 – rattachées à Laval ou au Mans)
- ▶ augmenter le temps de travail avec des contrats à plus de 24 heures.
- ▶ permettre aux représentants des personnels contractuels de siéger en Commission Consultative Paritaire dans des conditions « normales »

La FSU rappelle que l'école inclusive nécessite des moyens adaptés. Le handicap des élèves ne porte pas de montre. Les enseignant-e-s ne peuvent pas être laissé-es seul-es à gérer un nombre toujours important d'élèves dans une classe en même temps que des difficultés particulières liées au handicap d'élèves.

Réponse de la Rectrice : le nombre toujours croissant d'AESH est lié au nombre de notifications formulées par les MDPH. Ce constat interroge les services de l'éducation nationale. Sur quelles bases les MDPH décident-elles de la présence d'une AESH ?

Le Secrétaire Générale adjoint, Directeur des ressources humaines, Arnaud Simon, ne comprend pas nos remarques sur la gestion de la CSG qui est un sujet traité à son niveau. Il affirme que la question de l'action sociale n'est pas un sujet sur notre académie. Pourtant, on pourrait ajouter que bien peu d'entre elles savent qu'elles peuvent bénéficier des actions de la SRIAS.

La FSU demandera un groupe de travail sur ces points dans les plus brefs délais.